



**SÉLECTION D'UN CABINET POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DES
IMPACTS TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DES PROJETS
RÉALISÉS SUR LA PÉRIODE 2011 - 2020**

TERMES DE REFERENCES

Août 2024

TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
2	OBJECTIFS DE LA MISSION	3
3	PORTÉE DE LA MISSION	3
4	MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE	4
5	LIVRABLES	5
6	DURÉE DE LA MISSION	6
7	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	6
8	PROFIL DU CABINET ET RESSOURCES À MOBILISER	7
9	. MODALITÉS DE SOUMISSION	8

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis 2011, la Côte d'Ivoire a investi massivement dans la construction de nouvelles infrastructures électriques, la réhabilitation des installations existantes et l'intégration des énergies renouvelables. Ces investissements ont été motivés par la nécessité d'augmenter la capacité de production, de renforcer la distribution et d'assurer une couverture électrique fiable et durable à travers le pays. Cependant, pour optimiser les bénéfices de ces investissements et guider les décisions futures, il est crucial de comprendre les impacts économiques, sociaux, environnementaux et techniques qu'ils ont engendrés.

Ces termes de référence (TdR) visent à recruter un Cabinet spécialisé pour réaliser une évaluation exhaustive de l'impact des projets d'investissement électrique mis en œuvre en Côte d'Ivoire depuis 2011. L'évaluation portera sur les aspects économiques, sociaux, environnementaux et techniques de ces projets. Le Cabinet sélectionné devra fournir des analyses détaillées et des recommandations pertinentes pour orienter les futures stratégies d'investissement dans le secteur électrique.

2 OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1 . Objectif Principal

L'objectif principal de cette mission est de fournir une évaluation exhaustive des impacts des projets d'investissement électrique réalisés depuis 2011 en Côte d'Ivoire, en mettant en exergue les aspects économiques, sociaux, environnementaux et techniques.

2.2 . Objectifs Spécifiques

- **Analyse Economique** : Evaluer l'impact des projets sur la croissance économique nationale, la création d'emplois, les revenus des ménages et les investissements étrangers.
- **Evaluation Sociale** : Mesure les améliorations en termes de qualité de vie, d'accès aux services de base comme l'éducation et la santé, et les perceptions des communautés locales.
- **Impact Environnemental** : Examiner les effets sur l'environnement, incluant les changements dans la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, et la gestion des ressources naturelles.
- **Performance Technique** : Evaluer la fiabilité, la durabilité et l'efficacité des infrastructures mises en place, ainsi que les innovations technologiques introduites.

3 PORTÉE DE LA MISSION

3.1 . Zone Géographique :

L'évaluation couvrira l'ensemble du territoire ivoirien, avec un focus particulier sur les régions ayant bénéficié directement des investissements. Cela inclut les zones urbaines et rurales, les sites des nouvelles installations électriques, et les communautés avoisinantes.

3.2 . Période d'Évaluation :

Les projets réalisés entre 2011 et 2020 seront inclus dans l'évaluation, permettant ainsi d'analyser les impacts à court, moyen et long terme.

3.3 . Aspects à Évaluer :

- ✓ **Impacts économiques :**
 - ✓ Contribution à la croissance économique,
 - ✓ Création d'emplois direct et indirects,
 - ✓ Effet sur les revenus des ménages et l'activité commerciale locale,
 - ✓ Impact sur les petites et moyennes entreprises, développement industriel.
- ✓ **Impacts sociaux :**
 - ✓ Amélioration de l'accès à l'électricité pour les ménages et les entreprises,
 - ✓ Effets sur l'éducation, la santé et la qualité de vie en général,
 - ✓ Réduction des inégalités entre les zones urbaines et rurales,
 - ✓ Changements dans les modes de vie,
 - ✓ Amélioration des services publics,
 - ✓ Perception des bénéficiaires.
- ✓ **Impacts environnementaux :**
 - ✓ Impact sur la biodiversité et les écosystèmes locaux,
 - ✓ Émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone des projets,
 - ✓ Gestion des déchets et utilisation durable des ressources naturelles.
- ✓ **Performance technique :**
 - ✓ Fiabilité et durabilité des infrastructures,
 - ✓ Intégration des énergies renouvelables et innovations technologiques,
 - ✓ Efficacité opérationnelle et coût d'entretien des installations,
 - ✓ Taux de défaillance,
 - ✓ Efficacité énergétique.

4 MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

L'évaluation adoptera une approche mixte, combinant des méthodes qualitatives et quantitatives pour une analyse exhaustive et rigoureuse.

4.1 . Collecte de Données :

- **Sources de Données :** Documents de projet, bases de données gouvernementales, études antérieures, enquêtes auprès des communautés, interviews avec les parties prenantes, observations sur le terrain.

4.2 . Techniques de Collecte :

- **Enquêtes et Questionnaires :** Recueillir les perceptions et les témoignages des bénéficiaires des projets.
- **Groupes de Discussion :** Réunir des représentants des communautés locales pour des discussions approfondies.
- **Entretiens Semi-Structurés :** Avec les autorités locales, les opérateurs électriques, les ONG, et autres parties prenantes.
- **Observation Directe :** Visiter les sites des projets pour évaluer les installations et leurs impacts directs.
- **Utilisation de Technologies :** Télédétection et SIG (Systèmes d'Information Géographique) pour cartographier et analyser les données environnementales.

4.3 . Analyse des Données :

- **Analyse Quantitative** : Utiliser des outils statistiques pour évaluer les données chiffrées, comme les taux de croissance économique, les niveaux d'emploi, et les indicateurs de performance technique.
- **Analyse Qualitative** : Analyser les données non chiffrées, telles que les témoignages des bénéficiaires, les perceptions des parties prenantes, et les impacts sociaux observés.
- **Études de Cas** : Élaborer des études de cas détaillées pour certains projets représentatifs afin d'illustrer les impacts spécifiques et les meilleures pratiques.
- **Comparaison Avant/Après** : Comparer les situations avant et après les investissements pour mesurer les changements et les impacts.

5 LIVRABLES

Les livrables ci-dessous listés devront être produits par le Cabinet dans le cadre de la mission

5.1 . Production de Rapports :

- **Rapport de démarrage** : Plan de travail détaillé incluant l'énoncé des objectifs, la méthodologie proposée, le calendrier détaillé d'exécution de la mission et les ressources nécessaires ;
 - Trois exemplaires imprimés et trois copies électroniques en français à remettre.
- **Rapport préliminaire** : Présentation des résultats initiaux, incluant une synthèse des premières observations et des données collectées ;
 - Trois exemplaires imprimés et trois copies électroniques en français à remettre.
- **Rapport intermédiaire** : Bilan des progrès de l'évaluation, analyse des données collectées à mi-parcours, ajustements méthodologiques si nécessaire ;
 - Cinq exemplaires imprimés et cinq copies électroniques en français à remettre.
- **Rapport final** : Rapport détaillé incluant une analyse exhaustive des impacts économiques, sociaux, environnementaux et techniques, ainsi que des recommandations concrètes pour les futurs projets ;
 - Cinq exemplaires de chaque rapport imprimé et cinq copies électroniques en français à remettre ;
 - Le Rapport final devra être livré sous une forme adéquate (avec page de garde et mise en forme en particulier) conformément aux bonnes pratiques acceptables par les Agences Internationales.
- **Procès-verbaux de présentations des résultats** : Séances de présentation des résultats aux parties prenantes, sous forme d'ateliers et de séminaires.

5.2 . Recommandations :

Tous les documents et rapports doivent être préparés en français et doivent être soumis par le Cabinet en version papier et en version électronique conformément aux spécifications ci-dessous.

Les versions électroniques seront fournies sur une clé USB et comprendront :

- Une version PDF complète du rapport imprimé, éventuellement sous forme de portfolio de façon à limiter la taille des fichiers individuels. Cette version PDF sera produite à partir des fichiers source de façon à pouvoir être indexée ; un scan du rapport imprimé n'est pas acceptable.
- Les fichiers source d'origine des documents dans un format approuvé par les parties prenantes (par exemple, fichier Word pour les textes ou Excel pour les tableaux). Les cartes seront fournies dans un format SIG approuvé par les parties prenantes. Les autres schémas seront fournis sous format Autocad (*. dwg)

Dans sa proposition, le Cabinet devra inclure une provision pour sa présence et l'organisation des différentes réunions, séminaires et ateliers de présentation des différents livrables à Abidjan et intégrera les commentaires de l'équipe projet qui sera mise en place pour le suivi de l'étude.

Chaque présentation devra faire l'objet d'un support de présentation au format PowerPoint. Les livrables produits dans le cadre du présent contrat demeurent la propriété de CI-ENERGIES.

6 DURÉE DE LA MISSION

La durée de la mission du Cabinet sera de six (06) mois. A cet effet le calendrier proposé est décomposé comme suit :

- **Mois 1** : Revue documentaire et planification de l'évaluation.
- **Mois 2 à 4** : Collecte des données et analyses préliminaires.
- **Mois 5** : Rédaction du rapport intermédiaire et ajustement méthodologique.
- **Mois 6** : Finalisation de l'analyse et soumission du rapport final.

Date de démarrage prévue : La consultation devrait débuter dans un délai de **quinze (15) jours maximums après la signature du contrat.**

7 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

7.1 . Engagement du maître d'ouvrage

CI-ENERGIES fournira tous les documents, informations nécessaires au Cabinet pour réaliser sa mission ;

CI-ENERGIES facilitera éventuellement l'accès du Cabinet aux informations nécessaires au déroulement de l'évaluation. Toutes les données, à titre onéreux, sont à la charge du Cabinet ;

CI-ENERGIES facilitera l'accès aux sites et ouvrages du secteur de l'électricité choisi dans le cadre de l'évaluation ;

CI-ENERGIES mettra en place une Equipe Projet qui travaillera avec l'équipe homologue du Cabinet ;

CI-ENERGIES s'acquittera du paiement des factures du Cabinet dans le respect des procédures en vigueur.

7.2 . Responsabilité du Cabinet

Le Cabinet est entièrement responsable de l'exécution de sa mission et y affectera le personnel nécessaire à son bon déroulement. Le Cabinet devra garder la confidentialité des données et des résultats obtenus dans le cadre de la mission. Il ne devra adresser ses avis, conclusions, recommandations et rapports aux seuls représentants habilités de CI-ENERGIES, le commanditaire de la mission.

- **Modalités de Paiement** : les échéances et conditions de paiement seront discutées lors des négociations.

En outre, le Cabinet devra s'engager à :

- respecter les dates convenues de début et fin de la mission ainsi que les dates intermédiaires de remise des rapports. Il s'acquittera de sa mission avec toute la compétence et la diligence requises et conformément aux règles de l'art reconnues au niveau international ;
- proposer des mesures pour améliorer les futurs projets d'investissement électrique ;
- identifier les meilleures pratiques et les leçons apprises ;
- suggérer des actions pour atténuer les impacts négatifs identifiés et maximiser les bénéfices ;
- prendre en compte le volet de transfert de compétences avec une implication forte du personnel de CI-ENERGIES à chaque étape de la mission.

8 PROFIL DU CABINET ET RESSOURCES À MOBILISER

Le Cabinet devra satisfaire aux qualifications et expériences requises suivantes :

- **Composition de l'Équipe** : L'équipe devra être composée à minima du personnel clé suivant :
 - **Un (01) chef de mission** :
 - Titulaire d'un diplôme de niveau bac +5 minimum en économie ou en sociologie ou équivalent
 - Minimum quinze (15) années d'expériences
 - Spécialiste en management de projets de développement socio-économiques ou équivalent
 - **Deux (02) économistes** :
 - Titulaire d'un diplôme de niveau bac +5 en économie ou équivalent
 - Minimum dix (10) années d'expériences
 - Expert analyse des impacts économiques des projets d'infrastructures ou équivalent

- **Deux (02) sociologues :**
 - Titulaire d'un diplôme de niveau bac +5 en sociologie ou équivalent
 - Minimum dix (10) années d'expériences
 - Expert en évaluation des impacts sociaux des projets d'infrastructures ou équivalent
- **Deux (02) environmentalistes :**
 - Titulaire d'un diplôme de niveau bac +5 en gestion des impacts environnementaux ou équivalent
 - Minimum dix (10) années d'expériences
 - Expert en évaluation des impacts environnementaux et en gestion des ressources naturelles ou équivalent
- **Deux (02) ingénieurs électriques :**
 - Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en électrotechnique ou équivalent
 - Minimum dix (10) années d'expériences
 - Professionnel expérimenté en évaluation des infrastructures électriques et en performance technique ou équivalent
- **Deux (02) analystes de données :**
 - Titulaire d'un diplôme de niveau bac+5 en statistique ou équivalent
 - Minimum dix (10) années d'expériences
 - Expert en analyse des données des projets de développements économiques ou équivalent.

9 . MODALITÉS DE SOUMISSION

9.1 . Documents à soumettre

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leurs offres technique et financière au Service Marchés de CI-ENERGIES.

Les offres doivent être placées dans une grande enveloppe ou enveloppe extérieure, contenant l'enveloppe de **L'offre technique** (une copie originale imprimée et une version sur clé USB au format PDF) et celle de **L'offre financière** (une copie originale imprimée et une version sur clé USB au format Excel). La grande enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance.

L'offre technique doit comprendre :

- Une compréhension claire des termes de référence et de la mission (confère modèle de proposition technique joint).
- Les curriculum vitae détaillés de l'équipe proposée mettant en évidence les qualifications et les expériences acquises ;
- Les justificatifs de travaux similaires réalisés : Preuves de l'expérience et des compétences techniques du Cabinet ; Une description synthétique de la méthodologie proposée pour réaliser le diagnostic incluant un planning détaillé de mise en œuvre de la mission et les livrables produits.

L'offre financière doit comprendre :

- Une lettre de proposition financière, signée, datée et cachetée.
- Une proposition financière détaillée, incluant tous les coûts associés à la mission à savoir les honoraires du personnel clés et les autres coûts (selon le modèle joint).

9.2 . Critères de sélection

La méthode de sélection utilisée est assimilée à la Sélection au Moindre Coût (SMC).

Ainsi, sera retenu et invité à négocier le contrat, le Cabinet ayant présenté la Proposition la plus avantageuse, c'est-à-dire la Proposition financière de moindre coût évaluée parmi celles qui ont obtenu la note technique minimum requise.

NB : La note minimum de qualification est fixée à 70 points.

Les offres seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Compréhension de la mission et des objectifs ;
- Pertinence et qualité de la méthodologie proposée ;
- Expertise avérée en évaluation d'impacts justifiées par des attestations de bonne exécution ou fiche de projet ou toutes autres preuves justifiant du service bien fait ;
- Qualifications et expériences du personnel clé mobilisé pour la mission ;
- Adéquation du calendrier et des livrables.

9.3. Dépôt des Offres

Les offres seront soumises au plus tard, le vendredi 13 septembre 2024, à 10 HEURES.

NB : Les offres seront déposées physiquement sous plis fermé (enveloppe technique et enveloppe financière), le tout dans une enveloppe extérieure avec la mention « **SÉLECTION D'UN CABINET POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DES IMPACTS TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DES PROJETS RÉALISÉS SUR LA PÉRIODE 2011 – 2020** »

Pour des compléments d'information ou demande de clarification, les adresses indiquées sont les suivantes :

paka@cinergies.ci / akotchi@cinergies.ci / jykouassi@cinergies.ci